

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1966

22 septembre 2010

SOMMAIRE

3 V S.A.	94356	Eiger Ventures International	94361
Acinemot S.à r.l.	94330	Eucléide SA	94359
Amanda SICAV-SIF	94323	Euro Ethnic Foods Global	94347
AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial	94339	Fair Zero S.à r.l.	94340
Ampere Finance S.A.	94356	Farad Securitisation Services S.A.	94356
Amura Capital	94357	Fineurogest S.A.	94348
Apal First S.A.	94363	Fiscaltop S.A.	94366
BDO Audit	94340	Frühling S.A.H.	94348
BDO Tax & Accounting	94341	Gare Immo S.A.	94349
Cadran S.A.	94364	Genelux LB Holding S.A.	94342
Caducée Finance S.à r.l.	94341	Gustavia Sàrl	94350
Catella Property Luxembourg S.A.	94356	Harbinger Capital Investments S.à r.l. ...	94350
CF Services Luxembourg	94346	HDS Building	94350
Comil	94347	Holdex ITC S.A.	94366
Connaught Luxembourg S.à r.l.	94342	Immo Foire S.A.	94353
Constellation Investments S.A.	94359	LI Lux 1 S.à r.l.	94347
Cordonnerie Express s.à r.l.	94355	Luxembourg Management Company Group S.A.	94339
Covadris S.A.	94359	Metinvest Equity S.A.	94350
CPI Gulbinai S.à r.l.	94359	MH Germany Property VIII S.à r.l.	94358
CPI ReCo II S.à r.l.	94360	Montaigne Consulting S.à r.l.	94361
CPI ReCo I S.à r.l.	94360	Monte Cristo SICAV-FIS	94346
Credit Suisse Equity Fund Management Company	94327	Naturenergie Invest S.A.	94341
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company	94325	Out of Home Advertisement S.A.	94353
DMF Holding SA	94363	Simtek Investments S.A.	94368
Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l.	94360	Skyworks Luxembourg S.à r.l.	94364
Duxton Capital S.à r.l.	94322	Société alimentaire d'Echternach S.A. ...	94358
Editfin S.A.	94363	Solar Generation Holdings S.à r.l.	94349
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	94363	Stork Acceptance S.A.	94355
		T & C International S.A.	94348
		Tellaca Property Luxembourg S.A.	94356
		Xtreme (Luxembourg)	94357

Duxton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.764.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Herrn Yorck RICHTER, Geschäftsführer, geschäftsansässig in L-5884 Howald, 294, route de Thionville, und

Herrn Holger WOLF, Geschäftsführer, geschäftsansässig in D-50935 Köln, 42, Werthmansstrasse, hier vertreten durch Herrn Yorck H. RICHTER, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 01. Juli 2010 in Köln, welche durch den Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurde und gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit derselben eingestrichelt zu werden.

Diese Kompargenten ersuchten den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie die alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DUXTON CAPITAL S.à r.l.", eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 122.764 mit Sitz in L-5884 Howald, 294, route de Thionville, sind; gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 13. Dezember 2006 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 381 vom 15. März 2007.

- daß die Satzung der Gesellschaft mehrmals abgeändert wurde und zuletzt durch eine notarielle Urkunde aufgenommen am 18. Dezember 2009, veröffentlicht im besagtem Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 714 vom 6. April 2010;

- daß das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfunfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt ist, aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-);

- daß die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um eintausendfunfhundert Euro (EUR 1.500,-) zu erhöhen, um es von zwölftausendfunfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) zu bringen durch die Ausgabe von fünfzehn (15) neuen Anteilen von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Zehn(10) neue Anteile wurden alle gezeichnet und voll in bar eingezahlt durch Herrn Holger WOLF vorgenannt, so dass der Gesellschaft der Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies durch ein Bankzertifikat dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Fünf (5) neue Anteile wurden alle gezeichnet und voll in bar eingezahlt durch Herrn Yorck H. RICHTER vorgenannt, so dass der Gesellschaft der Betrag von funfhundert Euro (EUR 500,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies durch ein Bankzertifikat dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

In Folge dieser Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) und ist eingeteilt in einhundertvierzig (140) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-)."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.000,-.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Erschienenen hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: Y. H. RICHTER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 9 juillet 2010 LAC/2010/30533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG-der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Juli 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010104256/50.

(100116527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 30 juillet 2010.

Amanda SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.824.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of Amanda SICAV-FIS (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement spécialisé with its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on April 4th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of May 5th, 2008, number 1098,

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 137.824.

The Meeting was opened at 1.30 p.m. with Ms Olga ZLOBINSKA, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Marie BERNOT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Antoinette FARESE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the Agenda of the Meeting is the following:

1. Presentation of the liquidator's report
2. Presentation of the auditor's report on the liquidation
3. Discharge to be given to the liquidator and to the auditor.
4. Closure of the Company's liquidation
5. Decision where the documents of the Company will be kept
6. Miscellaneous

III.- The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them is shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

IV.- It appears from the attendance list that out of 4145 shares in issue, 4145 shares are present or duly represented at this meeting, so that the meeting may validly deliberate on the item of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

After having heard the conclusion of the Liquidation Commissioner, the report of the Liquidator is approved.

The before said report of the Liquidation Commissioner is attached to the present deed.

Second Resolution

The General Meeting of shareholders grants full and entire discharge to the Liquidator and to the Liquidation Commissioner for the performance of their duties with regard for their mandates up to this date.

Third Resolution

The general meeting of the shareholders after considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that the outstanding liquidation proceeds will be paid to the Shareholders of the Company within the month of the present meeting, resolves to close the liquidation on the date of this deed.

Fourth Resolution

The general meeting of the Shareholders resolves to fix the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C at the former registered office of the Company.

There, being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed at 2.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first name and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinq juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l' "Assemblée") de la société «Amanda SICAV-FIS» (la «Société»), une société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement Spécialisé, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 5 mai 2008, numéro 1098.

L'Assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Mme Olga ZLOBINSKA, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente élit en tant que secrétaire Mme Marie BERNOT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Mme Antoinette FARESE, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Présentation du rapport du liquidateur;
2. Présentation du rapport du commissaire aux comptes
3. Décharge est donnée au liquidateur et au commissaire aux comptes;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décision où les documents de la Société seront conservés;
6. Divers.

III.- Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur les 4145 actions en circulation, 4145 actions sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

Après avoir entendu les conclusions du Commissaire à la Liquidation, le rapport du Liquidateur est approuvé.

Le rapport prémentionné restera attaché au présent acte.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur, et au Commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et que le boni de liquidation dû aux actionnaires leur sera payé dans le mois qui suit la présente assemblée et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur prénoms, noms et lieu de résidence, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O.ZLOBINSKA, A.FARESE, M.BERNOT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30020. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103473/112.

(100116346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.281.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 45726, handelnd im eigenen Namen, (der " Anteilinhaber"),

vertreten durch Herrn Georges ZIMER, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet und durch Herrn Fernand SCHAUS, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wird eröffnet um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Claude ROMMES, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass der Anteilinhaber, alleiniger Anteilinhaber von der Gesellschaft Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, einer Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 43281 (die "Gesellschaft") ist.

Die Gesellschaft ist gegründet worden durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. März 1993, veröffentlicht Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 181 vom 24. April 1993,

und deren Satzungen wurden mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 20. Februar 2006, veröffentlicht Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 568 vom 17. März 2006.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Der alleinige Anteilinhaber ist vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass der Anteilinhaber Kenntnis der Tagesordnung hat und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungs-vorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Anpassung von Artikel 3 der Satzung.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Anteilinhaber beschließt den Zweck der Gesellschaft und dem entsprechend Artikel 3 der Satzung zu ändern. Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

"Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung sowie die Geschäftsführung des in Luxemburg domizilierten Organismus für gemeinsame Anlagen Credit Suisse Portfolio Fund (Lux) (der "Fonds") und die Ausgabe von Zertifikaten über Miteigentumsanteile an dem Fondsvermögen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Geschäftsleitung, der Verwaltung und des Vertriebs des Fonds ausüben; sie kann im Namen des Fonds Verträge abschließen, Wertpapiere kaufen, verkaufen, umtauschen und liefern, alle Eintragungen und Übertragungen im Aktien- oder Schuldverschreibungsregister von luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften veranlassen und im Namen des Fonds und dessen Anteilhabern alle Rechte und Privilegien, und insbesondere das bei Wertpapieren des Fondsvermögens eingeräumte Stimmrecht ausüben. Die vorhergehende Liste von Befugnissen erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen treffen und alle Tätigkeiten ausüben, welche direkt oder indirekt ihrem Gesellschaftszweck dienlich sind im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Investmentfonds."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die deutsche Fassung maßgeblich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und erstellt in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische Fassung:

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

There appeared

for the extraordinary general meeting CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), with principal address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 45726, acting on its own name, (the "Shareholder"),

represented by Mr. Georges ZIMER, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet and Mr. Fernand SCHAUS, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting opens at 10:30 a.m. under the chairmanship of Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairwoman appoints Mr. Jean-Claude ROMMES, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, a public limited company (société anonyme), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 43281 (the "Corporation").

The Corporation has been incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN, then residing in Luxembourg, on March 19, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 181 of April 24, 1993,

and the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on February 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 568 of March 17, 2006.

The Chairwoman declares:

1. The sole shareholder is represented and duly recorded on the attendance list.
2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented and that the sole shareholder has been duly informed on the agenda of the meeting and that the meeting can thus validly deliberate on the below agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:

94327

Agenda:

1. Change of the purpose of the Corporation and according to this amendment of article 3 of the articles.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolves to change the purpose of the Corporation and according to this to amend article 3 of the articles of the Corporation that henceforth reads as follows:

"Art. 3. The purpose of the Corporation is the administration and management of the Luxembourg undertaking for collective investment Credit Suisse Portfolio Fund (Lux) (the "Fund") and in addition, the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund; it may on behalf of the Fund enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive.

The Corporation may, in general, carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining always within the limitations set forth by Chapter 13 of the December 20, 2002 law relating to undertakings for collective investment."

There being no further business on the agenda, the Chairwoman decided to close the meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G. ZIMER, F. SCHAUS, J. SIEBENALLER, J-C. ROMMES, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. LAC/2010/32654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102534/135.

(100116165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Credit Suisse Equity Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.867.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 45726, handelnd im eigenen Namen, (der " Anteilhaber"),

vertreten durch Herrn Georges ZIMER, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet und durch Herrn Fernand SCHAUS, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wird eröffnet um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Claude ROMMES, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass der Anteilinhaber, alleiniger Anteilinhaber von der Gesellschaft CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, einer Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 44867 (die "Gesellschaft") ist.

Die Gesellschaft ist gegründet worden durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 1. September 1993, veröffentlicht Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 461 vom 7. Oktober 1993,

und deren Satzungen wurden mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 29. Dezember 2005, veröffentlicht Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 405 vom 23. Februar 2006.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Der alleinige Anteilinhaber ist vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass der Anteilinhaber Kenntnis der Tagesordnung hat und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungs-vorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Anpassung von Artikel 3 der Satzung.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Anteilinhaber beschließt den Zweck der Gesellschaft und dem entsprechend Artikel 3 der Satzung zu ändern. Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung sowie die Geschäftsführung des in Luxemburg domizilierten Organismus für gemeinsame Anlagen Credit Suisse Equity Fund (Lux) (der "Fonds") und die Ausgabe von Zertifikaten über Miteigentumsanteile an dem Fondsvermögen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Geschäftsleitung, der Verwaltung und des Vertriebs des Fonds ausüben; sie kann im Namen des Fonds Verträge abschließen, Wertpapiere kaufen, verkaufen, umtauschen und liefern, alle Eintragungen und Übertragungen im Aktien- oder Schuldverschreibungsregister von luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften veranlassen und im Namen des Fonds und dessen Anteilinhabern alle Rechte und Privilegien, und insbesondere das bei Wertpapieren des Fondsvermögens eingeräumte Stimmrecht ausüben. Die vorhergehende Liste von Befugnissen erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen treffen und alle Tätigkeiten ausüben, welche direkt oder indirekt ihrem Gesellschaftszweck dienlich sind im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Investmentfonds."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die deutsche Fassung maßgeblich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und erstellt in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische fassung:

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

There appeared

for the extraordinary general meeting CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), with principal address in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 45726, acting on its own name, (the "Shareholder"),

represented by Mr. Georges ZIMER, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet and Mr. Fernand SCHAUS, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting opens at 11:30 a.m. under the chairmanship of Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairwoman appoints Mr. Jean-Claude ROMMES, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, a public limited company (société anonyme), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 44867 (the "Corporation").

The Corporation has been incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN, then residing in Luxembourg, on September 1, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 461 of October 7, 1993,

and the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on December 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 405 of February 23, 2006.

The Chairwoman declares:

1. The sole shareholder is represented and duly recorded on the attendance list.
2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented and that the sole shareholder has been duly informed on the agenda of the meeting and that the meeting can thus validly deliberate on the below agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Change of the purpose of the Corporation and according to this amendment of article 3 of the articles.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolves to change the purpose of the Corporation and according to this to amend article 3 of the articles of the Corporation that henceforth reads as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the administration and management of the Luxembourg undertaking for collective investment Credit Suisse Equity Fund (Lux) (the "Fund") and in addition, the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund; it may on behalf of the Fund enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive.

The Corporation may, in general, carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining always within the limitations set forth by Chapter 13 of the December 20, 2002 law relating to undertakings for collective investment."

There being no further business on the agenda, the Chairwoman decided to close the meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G. ZIMER, F. SCHAUS, J. SIEBENALLER, J-C. ROMMES, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. LAC/2010/32656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103604/135.

(100116294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Acinemot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.273.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACINEMOT S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 47273, constituée en date du 17 mars 1994 suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 du 25 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 19 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PRÉAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 4.200 (quatre mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social, et confirmation du capital social de EUR 105.000 qui sera représenté par 4.200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement détenues par l'associé unique.

2. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera ACINEMOT S.à r.l. et adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant la transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

4. Nomination d'un nouveau gérant de la société, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

5. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 15 Via Cavour, I-21013 Gallarate (VA), Italie, et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Varese.

6. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera ACINEMOT S.R.L..

7. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 31.05.2010.

8. Démission du gérant en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

9. Nomination de deux nouveaux gérants:

- Monsieur GIACOMELLI Matteo, entrepreneur, code fiscal: GCMMTT66C07E621O, né à Livigno (SO) le 7.03.1966, domicilié au 1132/A/1 Saroch, Livigno (SO), Italie,

- Monsieur GIACOMELLI Andrea, entrepreneur, code fiscal: GCMNDR62C29E621I, né à Livigno (SO) le 19.03.1962, domicilié 157/I Rasia, Livigno (SO), Italie,

fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

10. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes:

- Monsieur Luigi ZOCCHI, né à Samarate (VA), Italie, le 04.03.1928, demeurant au 40, Via XXII Marzo, Samarate (VA), Italie, code fiscal: ZCC LGU 28C04 H736P, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 12.04.1995, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 31 Bis del 21.04.1995", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 62319, Président;

- Monsieur Pasquale MARSEGLIA, né à Gallarate (VA), Italie, le 16.03.1969 demeurant au 1, Via Vignola, Cairate (VA), Italie, code fiscal: MRS PQL 69C16 D869R, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 15.10.1999, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 87 del 02.11.1999", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 92665, membre effectif;

- Monsieur Valter ZOCCHI, né à Gallarate (VA), Italie, le 11.10.1962 demeurant au 16, Via Vecchia Ticino, Oleggio (NO), Italie, code fiscal: ZCC VTR 62R11 D869B, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 12.04.1995, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 31 Bis del 21.04.1995", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 62324, membre effectif;

- Monsieur Fabio CIOVATI, né à Busto Arsizio (VA), Italie, le 11.09.1978, demeurant au 36, Via San Carlo Borromeo, Cassano Magnago (VA), Italie, code fiscal: CVT FBA 78P11 B300F, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 03.03.2010, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 20 del 12.03.2010", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 158036, membre suppléant;

- Madame Claudia CASSANI, née à Gallarate (VA), Italie, le 20.07.1978, demeurant au 37, Via Galvani, Mornago (VA), Italie, code fiscal: CSS CLD 78L60 D869Z, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 23.07.2008, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 64 del 19.08.2008", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 151547, membre suppléant, et fixation du terme de leur mandat.

11. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

12. Délégation de pouvoirs.

13. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Varese.

14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de ACINEMOT S.A. laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

La transformation se fait sur base de la situation comptable de la société arrêtée au 31.05.2010.

L'assemblée décide donc de confirmer le capital social de EUR 105.000 (cent cinq mille euros) qui sera représenté par 4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement détenues par l'associé unique, Nazionale Fiduciaria S.p.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ACINEMOT S.à r.l. et d'adopter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de ACINEMOT S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 105.000 (cent cinq mille euros) représenté par 4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant unique de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des nouveaux statuts et pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 15 Via Cavour, I-21013 Gallarate (VA), Italie et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Varese.

L'assemblée rappelle qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société italienne en ACINEMOT S.R.L..

Septième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 mai 2010 et préparée sur base des lois italiennes, telle qu'elle a été rédigée par le gérant unique en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme gérants de la société, avec les pouvoirs leurs conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission,

- Monsieur Matteo GIACOMELLI, entrepreneur, code fiscal: GCMMTT66C07E621O, né à Livigno (SO) le 7.03.1966, domicilié au 1132/A/1 Saroch, I-23030 Livigno (SO), Italie,

- Monsieur Andrea GIACOMELLI, entrepreneur, code fiscal: GCMNDR62C29E621I, né à Livigno (SO) le 19.03.1962, domicilié 157/I Rasia, I-23030 Livigno (SO), Italie.

L'assemblée décide en outre que les émoluments des gérants seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée de trois exercices, sauf révocation ou démission, un collège de commissaires composé des membres suivants:

- Monsieur Luigi ZOCCHI, né à Samarate (VA), Italie, le 04.03.1928, demeurant au 40, Via XXII Marzo, I-21017 Samarate (VA), Italie, code fiscal: ZCC LGU 28C04 H736P, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 12.04.1995, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 31 Bis del 21.04.1995", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 62319, Président;

- Monsieur Pasquale MARSEGLIA, né à Gallarate (VA), Italie, le 16.03.1969 demeurant au 1, Via Vignola, I-21050 Cairate (VA), Italie, code fiscal: MRS PQL 69C16 D869R, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 15.10.1999, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 87 del 02.11.1999", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 92665, membre effectif;

- Monsieur Valter ZOCCHI, né à Gallarate (VA), Italie, le 11.10.1962 demeurant au 16, Via Vecchia Ticino, I-28047 Oleggio (NO), Italie, code fiscal: ZCC VTR 62R11 D869B, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 12.04.1995, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 31 Bis del 21.04.1995", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 62324, membre effectif;

- Monsieur Fabio CIOVATI, né à Busto Arsizio (VA), Italie, le 11.09.1978, demeurant au 36, Via San Carlo Borromeo, I-21012 Cassano Magnago (VA), Italie, code fiscal: CVT FBA 78P11 B300F, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 03.03.2010, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 20 del 12.03.2010", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 158036, membre suppléant;

- Madame Claudia CASSANI, née à Gallarate (VA), Italie, le 20.07.1978, demeurant au 37, Via Galvani, I-21020 Mornago (VA), Italie, code fiscal: CSS CLD 78L60 D869Z, "Albo dei Revisori contabili in forza del D.M. 23.07.2008, pubblicato sulla G.U. IV Serie Speciale n. 64 del 19.08.2008", numéro d'inscription au registre des réviseurs: 151547, membre suppléant.

Onzième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

“Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata ACINEMOT S.R.L..

Art. 2. Sede. La Società ha sede nel territorio del Comune di GALLARATE.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'assunzione in proprio, sia diretta sia indiretta di interessenze e partecipazioni in genere in altre società o enti, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico;

- l'acquisizione in proprio e la detenzione e gestione di diritti rappresentati o meno da titoli sul capitale delle imprese, nonché il coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società o enti nei quali partecipa, anche mediante prestazione di servizi di pagamento e concessione di garanzie e finanziamenti sotto qualsiasi forma;

- la compravendita di titolo e prodotti finanziari, anche in borsa, per conto proprio e a scopo di stabile investimento, il tutto escludendo lo svolgimento di dette operazioni nei confronti del pubblico e tutte le altre attività finanziarie riservate, escludendo, in particolare:

1. l'acquisto di crediti verso soggetti non appartenenti al gruppo;
2. l'erogazione del credito al consumo e ciò anche nell'ambito dei propri soci;
3. l'esercizio di merchant – banking;
4. la raccolta del risparmio tra il pubblico;
5. le attività di cui alla legge del 2 gennaio 1991 n. 1 (S.I.M.) e/o sue eventuali successive modifiche e/o integrazioni;
6. ogni altra attività finanziaria o professionale riservata per legge;

- l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili, la gestione degli immobili di proprietà sociale, nonché l'attività nel settore delle costruzioni edilizie;

- l'acquisto, la vendita, la locazione di beni mobili, anche registrati, di aziende o rami d'azienda.

Per il raggiungimento dello scopo sociale, la società potrà svolgere attività finanziarie per sé e per le sue partecipate e potrà assumere mutui, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, a fronte di debiti ed obbligazioni sociali, delle sue partecipate e di terzi ed anche a favore di banche o istituti di credito; il tutto esclusivamente al fine di conseguire e realizzare l'oggetto sociale e quindi “non nei confronti del pubblico”.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2035.

Art. 5. Libro dei soci e domicilio dei soci. La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Capitale e partecipazioni

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale ammonta ad euro 105.000,00 (centocinquemila virgola zero zero).

Il capitale sociale può essere aumentato mediante l'offerta di nuove partecipazioni a terzi, solo con il consenso di tutti i soci.

Art. 7. Conferimenti e finanziamenti. I conferimenti dei soci possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

I soci possono finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o altro titolo, anche con obbligo di rimborso, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari, salvo quanto disposto dall'art. 2467 c.c.

La società, con decisione assembleare dei soci, può emettere titoli di debito, alle condizioni ed ai limiti previsti dalla legge.

Art. 8. Partecipazioni. Le partecipazioni sociali rappresentano una quota del capitale.

Il valore nominale delle partecipazioni è pari al capitale sociale rapportato alla quota rappresentata da ciascuna di esse.

Art. 9. Trasferimento delle partecipazioni. Il trasferimento delle partecipazioni è soggetto ai seguenti limiti.

Per "partecipazione" si intende la partecipazione di capitale spettante a ciascun socio ovvero parte di essa in caso di trasferimento parziale e/o anche i diritti di sottoscrizione alla stessa pertinenti.

Per "trasferimento" si intende il trasferimento per atto tra vivi nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, la permuta, il conferimento, la dazione in pagamento, il trasferimento del mandato fiduciario e la donazione.

Le partecipazioni sono liberamente trasferibili, sia per atto tra vivi che mortis causa, solo a favore dei discendenti in linea retta.

Trasferimenti per atto tra vivi a titolo oneroso

In caso di trasferimento, per atto tra vivi, a titolo oneroso, della piena proprietà o di ogni altro diritto reale sulle partecipazioni a soggetti diversi dai discendenti in linea retta, a parità di condizioni, i soci avranno diritto di prelazione nell'acquisto delle partecipazioni in vendita e potranno rendersene acquirenti in proporzione alle partecipazioni possedute, in modo da lasciare inalterato il preesistente rapporto di partecipazione nel capitale sociale o, nel caso in cui alcuni soci soltanto esercitino la prelazione, le partecipazioni in vendita dovranno fra loro essere ripartite in proporzione diretta delle partecipazioni da ciascuno possedute.

Il socio che intenda alienare la sua partecipazione dovrà darne comunicazione scritta all'organo amministrativo che provvederà ad informarne gli altri soci.

Entro 15 giorni dal ricevimento della comunicazione dell'Organo amministrativo, i soci dovranno rendere noto allo stesso se intendono esercitare la prelazione per l'acquisto, in mancanza di che si intenderà che vi abbiano rinunciato.

Qualora il prezzo delle partecipazioni richiesto dal venditore non sia accettato dai soci, esso verrà stabilito da un unico arbitratore da nominarsi dal Presidente del Tribunale ove ha sede la società su richiesta della parte più diligente.

Nell'effettuare la determinazione del prezzo, l'arbitratore dovrà riferirsi al "capitale economico" dell'azienda, ossia tener conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del "valore corrente" dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato nonché del prezzo e delle condizioni offerti dal potenziale acquirente e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie, con particolare attenzione all'eventuale "premio di maggioranza" per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della società.

L'arbitratore così nominato, su invito dell'Organo Amministrativo, dovrà entro novanta giorni dalla nomina procedere alla valutazione a lui richiesta e notificarla nei cinque giorni successivi all'Organo Amministrativo, che darà notizia sia al socio cedente che ai soci disponibili all'acquisto.

Successivamente alla valutazione dell'arbitratore, sia l'alienante che gli acquirenti avranno la facoltà di recedere rispettivamente dalla alienazione e dall'acquisto.

Le spese relative alla valutazione delle partecipazioni, ad opera dell'arbitratore, saranno a carico dell'alienante e dell'acquirente in parti uguali tra loro in caso di esercizio della prelazione, mentre saranno a carico del socio che recede rispettivamente dalla alienazione o dall'acquisto, in caso contrario.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

Trasferimenti per atto tra vivi a titolo gratuito

Il socio che intende trasferire, per atto tra vivi, a titolo gratuito, la piena proprietà o ogni altro diritto reale sulle partecipazioni a soggetti diversi dai discendenti in linea retta, dovrà preventivamente offrirle in opzione agli altri soci, al prezzo stabilito dall'arbitratore secondo le modalità previste per il caso di trasferimento di partecipazioni a titolo oneroso.

Trasferimenti mortis causa

Le partecipazioni non sono trasferibili per successione a causa di morte a soggetti diversi dai discendenti in linea retta, salvo che gli eredi e/o uno o più di essi intendano subentrare nella titolarità della partecipazione spettante al de cuius e tutti gli altri soci prestino il loro consenso.

Art. 10. Recesso dei soci. I soci hanno diritto di recedere nei casi e con gli effetti previsti dalla legge.

Il recesso viene esercitato mediante lettera raccomandata spedita alla società.

Salve le ipotesi in cui il diritto di recesso non dipenda dal verificarsi di una specifica causa, la spedizione della raccomandata deve avvenire, a pena di decadenza, entro quindici giorni decorrenti:

- a) dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della deliberazione che ne è causa;
- b) se la specifica causa non consiste in una deliberazione, entro quindici giorni dal momento in cui il socio ha avuto conoscenza della causa di recesso.

Fatto salvo quanto disposto dalla legge, non vi sono cause convenzionali di esclusione dei soci.

Assemblea e decisioni dei soci

Art. 11. Convocazione. L'assemblea è convocata da ciascun amministratore.

La convocazione dell'assemblea viene effettuata con lettera raccomandata inviata ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica trasmessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purchè in un Paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

Pur in mancanza delle formalità di convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

Art. 12. Intervento e voto. Hanno diritto di intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. Ciascun socio avente diritto ad intervenire può farsi rappresentare, anche da un non socio, purchè con delega rilasciata per iscritto.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea alla quale partecipa l'intero capitale sociale ai sensi dell'art. 2479 bis, ultimo comma, c.c.) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

Art. 13. Presidente e verbalizzazione. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, in caso di loro mancanza o rinuncia, da una persona designata dall'assemblea stessa.

Le riunioni assembleari sono constatate da un verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto da lui stesso oltre che dal presidente.

Nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da un notaio.

In tal caso, l'assistenza del segretario non è necessaria.

Art. 14. Consultazione scritta e consenso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate, nei limiti previsti dalla legge, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che siano rispettati i principi della buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) dai documenti sottoscritti dai soci risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa;
- b) ad ogni socio sia concesso di partecipare alle decisioni e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, siano informati della decisione da assumere;
- c) sia assicurata l'acquisizione dei documenti sottoscritti agli atti della società e la trascrizione della decisione nei libri sociali, con l'indicazione della data in cui essa si è perfezionata e in cui è stata trascritta;
- d) sia rispettato il diritto, in quanto spettante agli amministratori ed ai soci in virtù dell'art. 2479 c.c., di richiedere che la decisione sia adottata mediante deliberazione assembleare.

Art. 15. Maggioranze. Le deliberazioni assembleari e le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Amministrazione e controllo

Art. 16. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in occasione della relativa nomina:

- a) da un Amministratore Unico;
- b) da un Consiglio di Amministrazione composto da due o più membri;
- c) da due o più amministratori con poteri disgiunti o congiunti.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione. Per organo amministrativo si intende, a seconda dei casi, l'amministratore unico, il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme degli amministratori disgiunti o congiunti.

Art. 17. Disposizioni comuni agli amministratori. Gli amministratori possono essere non soci e sono rieleggibili.

Salvo contraria delibera dell'assemblea, l'amministrazione non è vincolata dal divieto di cui all'art. 2390 del c.c.

Gli amministratori sono nominati per il periodo determinato dai soci o a tempo indeterminato.

Essi decadono dalla carica nei casi previsti dalla legge e dal presente statuto.

Nel caso di dimissione di un componente dell'organo amministrativo decade l'intero organo amministrativo.

Ove sia nominato un consiglio formato da due amministratori, qualora essi non siano d'accordo circa la eventuale revoca dei poteri conferiti ad uno di essi, entrambi decadono dalla carica e devono senza indugio sottoporre ai soci la decisione circa la nomina di un nuovo organo amministrativo.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione della carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 18. Amministratore unico. All'amministratore unico spettano i poteri di amministrazione della società, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge e con i seguenti vincoli:

quando nell'ambito della gestione sociale si renda necessario deliberare in materia di:

- acquisto, alienazione, permuta e locazione anche finanziaria di immobili o di diritti reali su beni immobili;
- acquisto, alienazione e affitto di aziende o di rami di azienda;
- acquisto e alienazione di partecipazioni sociali;
- acquisizione di mutui a medio e lungo termine;
- prestazione di garanzie per obbligazioni della società e di terzi;

l'organo amministrativo dovrà ottenere preventiva autorizzazione dai soci.

Art. 19. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purchè in un Paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza formale convocazione, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi in carica, se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che:

- a) siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione ed alla sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b) sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario se nominato che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dalla legge, possono anche essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che:

- a) sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione;
- b) dai documenti sottoscritti dagli amministratori risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa da parte della maggioranza degli amministratori in carica;
- c) siano trascritte senza indugio le decisioni nel libro delle decisioni degli amministratori e sia conservata agli atti della società la relativa documentazione;
- d) sia concesso ad almeno due amministratori di richiedere l'assunzione di una deliberazione in adunanza collegiale.

Al consiglio di amministrazione spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti previsti dalla legge, i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, o parte di essi, ad uno o più amministratori delegati, nonché ad un comitato esecutivo.

Per tutto quanto non stabilito dal presente statuto in tema di consiglio di amministrazione, si applicano le norme dettate in tema di società per azioni, in quanto compatibili.

Art. 20. Amministratori disgiunti o congiunti. In caso di nomina di più amministratori, senza formazione di un consiglio di amministrazione, ad essi spettano i poteri di amministrazione della società, con i limiti previsti all'art. 17 e salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

La decisione di nomina stabilisce se detti poteri spettano, in tutto o in parte, in via disgiunta, in via congiunta tra tutti, in via congiunta tra due o più amministratori, a maggioranza o in altro modo.

Ove dalla decisione di nomina non risulti se il potere di compiere una determinata tipologia di atti spetta agli amministratori in via disgiunta, in via congiunta o in altro modo, si deve intendere che esso spetti a tutti gli amministratori in via congiunta.

Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, sull'opposizione decidono tutti gli amministratori a maggioranza.

Art. 21. Rappresentanza. La rappresentanza della società spetta, a seconda dei casi:

- a) all'amministratore unico;
- b) al presidente del consiglio di amministrazione, ai singoli consiglieri delegati, se nominati, ed al presidente del comitato esecutivo, se nominato;
- c) agli amministratori disgiuntamente o congiuntamente, secondo le medesime modalità con cui sono stati attribuiti i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori ed ai procuratori nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 22. Collegio sindacale. In presenza delle condizioni che rendono obbligatoria la nomina del collegio sindacale ai sensi di legge, o comunque qualora lo decidano i soci, la gestione sociale è controllata da un collegio sindacale, costituito da tre membri effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

I sindaci devono possedere i requisiti di legge, con particolare riguardo ai requisiti prescritti in ragione della loro eventuale funzione di controllo contabile.

Art. 23. Controllo contabile. In presenza delle condizioni che rendono obbligatoria la nomina del collegio sindacale ai sensi di legge, o comunque qualora lo decidano i soci, il controllo contabile sulla società è esercitato da un revisore contabile o da una società di revisione iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia, oppure, a scelta dei soci, sempre che non ostino impedimenti di legge, dal collegio sindacale.

L'alternativa come sopra consentita ai soci non costituisce modificazione dell'atto costitutivo, ma non può in ogni caso comportare la revoca dell'incarico di controllo contabile in corso.

Bilancio - Utili - Scioglimento

Art. 24. Esercizi sociali e bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al trentuno dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio, ovvero entro 180 giorni da tale data, nei limiti ed alle condizioni previste dall'art. 2364, comma 2, c.c.

Art. 25. Utili. Gli utili risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa deduzione della quota destinata a riserva legale, possono essere destinati a riserva o distribuiti ai soci, secondo quanto dagli stessi deciso.

Art. 26. Scioglimento. In ogni caso di scioglimento della società, si applicano le norme di legge.”

Douzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Franco CEDERNA, notaire à Sondrio, code fiscal: CDRFNC58M061829R, né à Sondrio (SO) le 6.08.1958, domicilié au 1/88 Frazione Colda, I-23100 Sondrio (SO), Italie, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire prénommé est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Varese ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui

pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Varese.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Treizième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Varese.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gentiane PRÉAUX, Carine GRUNDHEBER, Alexia UHL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2010. Relation GRE/2010/2246. Reçu soixante-quinze euros 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme.

Junglinster, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107699/497.

(100121529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 juillet 2010.

L'assemblée générale a décidé de révoquer Monsieur Karim Van den Ende de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010103790/12.

(100116855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

CLERC S.A., 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103491/16.

(100116700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fair Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.631,40.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.408.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales sous seing privé intervenu en date du 30 juin 2010, que la société Cz2 Fair S.à r.l. a cédé des parts sociales de Fair Zéro S.à r.l. à divers associés.

Suite à ces cessions, dûment acceptées par la Société, la répartition des 166.314 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales dans la Société
Cz2 Fair S.à r.l. 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, G-D Luxembourg	40.320 parts sociales
C-VIII Fair Investor, L.L.C. 2711, Centerville Road -Suite 400 DE-19808 Wilmington, USA	40.320 parts sociales
ELQ Investors, LTD. Peterborough Court, 133 Fleet Street London EC4A 2BB United Kingdom	80.640 parts sociales
MEP Founder Partner II L.P. Canada Court, Upland Road Saint Peter Port, Guernsey Channel Islands GY1 3BQ	1.840 parts sociales
H Merchant Equity I, L.L.C. 2711, Centerville Road - Suite 400 DE-19808 Wilmington, USA	3.194 parts sociales
TOTAL:	166.314 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010104587/38.

(100117627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

BDO Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.570.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, Président
- Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises

tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg.

Le mandat de réviseur d'entreprises de Monsieur Edy SCHMIT n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103532/19.

(100116726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, Président
- Monsieur Thierry FLEMING, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable
- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal
- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable

tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Le mandat de réviseur d'entreprises de Monsieur Edy SCHMIT n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103534/25.

(100116829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103839/10.

(100116683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales sous seing privé intervenu en date du 30 juin 2010, que les sociétés C8 La Tour S.à r.l. et Cz2 Tour S.à r.l. ont cédé des parts sociales de Caducée Finance S.à r.l. à divers associés. Suite à ces cessions, dûment acceptées par la Société, la répartition des 20.000 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales dans la Société
C8 La Tour S.à r.l. 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,	
G-D Luxembourg	9.000 parts sociales
Cz2 Tour S.à r.l. 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,	9.000 parts sociales

G-D Luxembourg	
Nathalie Delbarre 5, chemin du Châlet, La Sauvagine CH-1274 Grens	
Switzerland	133 parts sociales
Nicolas Froelicher 17, chemin Haccius CH-1212 Grand-Lancy	
Switzerland	201 parts sociales
Bissell Holdings, L.L.C. 1349 International Parkway S. Suite 2421 Lake Mary, FL-32746	
U.S.A.	1.666 parts sociales
TOTAL:	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010103550/30.

(100116705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 5 Juillet 2010 que:

L'assemblée prend acte de la fin des mandats des administrateurs.

L'assemblée nomme comme administrateurs:

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly-sur-Seine (France), et demeurant professionnellement à L- 1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, Madame Stéphanie ROTOLONI, employée, née le 22/06/1977 à Senigallia (Italie), et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis,

L'assemblée renomme Monsieur Antoine WAKIL, architecte d'intérieur, né le 11/04/1938 au Caire (Egypte), demeurant à CDN-3540 Toupin, H4K IZ5 Saint-Laurent - P.Q.,(Canada) comme administrateur.

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts l'assemblée reconduit Monsieur Antoine WAKIL au poste d'administrateur délégué.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010104295/24.

(100116629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Connaught Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

In front of Maître Blanche MOUTRIER, notary established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Connaught Investors Limited, a limited liability exempted company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies' under number EC-13292, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and also the contributor (the "Contributor"),

hereby duly represented by Mrs. Michèle Sensi-Bergami, notary clerk of the notary office of Maître Blanche Moutrier, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under seal on 23 July 2010 (the "Power of Attorney").

A copy of the Power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to and be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The appearing party declares being the Contributor and the Sole Shareholder of “Connaught Luxembourg S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed on 4 May 1994, published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368, page number 17658, and lastly amended by a deed enacted on 24 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2091 and dated 23 October 2009, page 100334, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 47733 (the “Company”).

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 625,000 (six hundred twenty-five thousand United States Dollars) to USD 4,000,000 (four million United States Dollars) by the issuance of 3,375 (three thousand three hundred seventy-five) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, to be fully paid up through a contribution consisting in a claim that the Contributor holds against the Company;
3. Subscription and payment by Connaught Investors Limited of 3,375 (three thousand three hundred seventy-five) new shares by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, RESOLVES to waive its right to the prior notice of the current meeting and to acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder, represented as stated above, RESOLVES further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 625,000 (six hundred twenty-five thousand United States Dollars) to USD 4,000,000 (four million United States Dollars) by the issuance of 3,375 (three thousand three hundred seventy-five) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the “New Shares”), all to be issued to the Contributor and to be fully paid up through the contribution of a claim in the amount of 3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, RESOLVES to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution as described below:

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Michèle Sensi-Bergami, pre-named, by virtue of the Power of Attorney given under seal.

The Contributor declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor to the Company through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The claim contributed is fully and legally owned by the Contributor and is composed of the Contribution in the amount of 3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand United States Dollars).

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Anthony J. L. Nightingale, manager, with professional address at 48th Floor, Jardine House, Central, Hong Kong;
- b) Mrs. Dianne Edmunds, manager, with professional address at Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda;
- c) Mr. Robert Van't Hoeft, manager, with professional address at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- d) Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 9098,

all represented here by Mrs. Michèle Sensi-Bergami, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder, represented as stated above, RESOLVES to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 4,000,000 (four million United States Dollars), represented by 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Connaught Investors Limited, prenamed, holder of all 4,000 (four thousand) shares issued by the Company, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3.100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Connaught Investors Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13292 étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société et l'apporteur (l'«Appor-teur»),

ici dûment représentée par Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire de l'étude notariale de Maître Blanche Moutrier, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 juillet 2010 (la «Procuration»).

Une copie de la Procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

La partie comparante déclare être l'Apporteur et l'Associé Unique de «Connaught Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 4 mai 1994, publiée au Journal officiel luxembourgeois Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368, page 17658, et modifiée pour la dernière fois par acte notarié du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous

le numéro 2091 et daté du 23 octobre 2009, page 100334 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47733 (la «Société»).

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3.375.000 (trois millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de USD 625.000 (six cent vingt-cinq mille Dollars Américains) à un montant de USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains), par l'émission de 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars Américains) chacune, entièrement souscrite par la voie d'un apport consistant en une créance que l'Apporteur détient à l'encontre de la Société;

3. Souscription et paiement par Connaught Investors Limited des 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze) parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'«Associé Unique», les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE de renoncer à son droit de convocation préalable afférente à cette assemblée générale et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoqué, en conséquence de quoi il accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un montant de USD 3.375.000 (trois millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de USD 625.000 (six cent vingt-cinq mille Dollars Américains) à un montant de USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains), par l'émission de 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars Américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), toutes émises en faveur de l'Apporteur et entièrement libérées par un apport consistant en une créance d'un montant de USD 3.375.000 (trois millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport comme décrit ci-dessus.

Intervention de l'Apporteur - Souscription – Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Michèle Sensi-Bergami, prénommée, en vertu de la Procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie de l'Apport tel que décrit ci-dessus.

Description de l'Apport

La créance apportée par l'Apporteur est la propriété pleine et entière de l'Apporteur et est composée de l'Apport d'un montant de USD 3.375.000 (trois millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Monsieur Anthony J. L. Nightingale, gérant, avec adresse professionnelle au 48th Floor, Jardine House, Central, Hong Kong;

b) Madame Dianne Edmunds, gérante, avec adresse professionnelle au Jardine House, 33-35, Reid Street, Hamilton, Bermudes;

c) Monsieur Robert Van't Hoeft, gérant, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

d) Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098,

tous représentés par Mme Michèle Sensi-Bergami, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 juillet 2010;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars Américains) chacune.»

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société se compose à présent de:

- Connaught Investors Limited, prénommée, détentrice de toutes les 4.000 (quatre mille) parts sociales émises par la Société, d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars Américains) chacune.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.100.-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103558/210.

(100116611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103806/11.

(100116755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

CF Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, Président
 - Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable
 - Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable
 - Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable
 tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.
 Le mandat de réviseur d'entreprises de Monsieur Edy SCHMIT n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103582/18.

(100116861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

—
EXTRAIT

En date du 27 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.
- Wim Rits, 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Wim Rits et Johanna Dirkje Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les actionnaires LCI Lux S.à r.l, Trident Li S.à r.l. et Li Lux 1 S.à r.l. ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010103772/21.

(100116690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Comil, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.245.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 06.05.2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010103594/14.

(100116824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Euro Ethnic Foods Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.990.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010

L'assemblée prend acte de la démission BDO Compagnie Fiduciaire de son poste de réviseur d'entreprises, à compter du 14 juin 2010. Est nommée en remplacement RSM Audit Luxembourg Sarl, société à responsabilité limitée, RCS L B 113.621 ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2010103646/13.

(100116733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

T & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.183.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2010

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration venus à échéance de M. Eric MAGRINI n'ont pas été renouvelés.

2. Le mandat d'administrateur de M. Philippe TOUSSAINT venu à échéance n'a pas été renouvelé.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

7. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour T & C INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010103994/27.

(100116869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2010

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219 rue Albert Uden, de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19 rue des Champs et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Triple A Consulting, dont le siège se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel, et qui est inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 61.417, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour FINEUROGEST S.A.

Référence de publication: 2010103667/18.

(100116795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Frühling S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 60.674.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 867 du 7 juin 2002.

Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Frühling S.A.H, tenue au siège social en date du 7 juin 2010 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Renouveler le mandat de la Fiduciaire Fibetrust, dont le siège social est situé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er} au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2016).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frühling S.A.H.
Signature

Référence de publication: 2010103673/18.

(100116659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 866.135,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.733.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue le 27 juillet 2010

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Peigneux, gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Solar Generation Holdings S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010103936/18.

(100116686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gare Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.492.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2010

1. L'assemblée prend note de la démission de l'administrateur Maître Antoine Meynial à la date de ce jour.
2. L'assemblée décide de nommer les deux administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014 :
 - PYLOS EUROPE N.V., société anonyme de droit belge ayant son siège social au 44, Van Eyckstraat, B-1000 Bruxelles (Belgique), inscrite au RPM Bruxelles sous le numéro 0887.623.244, représentée par Monsieur Tom DECKERS, né le 29 décembre 1979 à Neerpelt (Belgique), demeurant professionnellement au 71, Vinkenlaan, B-1800 Vilvorde (Belgique).
 - ASSETS INVEST SPRL, société privée à responsabilité limitée de droit belge, immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro 0479 232 755, ayant son siège social au 6, Schoonzichstraat, B9051 Saint-Denijs-Westrem (Belgique), représentée par son gérant Monsieur Alex De Witte, né le 10 décembre 1966 à Deinze (Belgique), demeurant professionnellement au 6, Schoonzichstraat, B-9051 Saint-Denijs-Westrem (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2010103683/19.

(100116734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.492.028,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.489.

—
Extrait des Résolutions prises par les Associés en date du 30 juillet 2010

1/ Les Associés ont constaté et accepté la démission présentée par Madame Sylvie Crugnola en date du 30 juillet 2010 et les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet au 30 juillet 2010 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010103692/14.

(100116675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Metinvest Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 102.577.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 juillet 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société METINVEST EQUITY S.A.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 23 juillet 2016.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 23 juillet 2016.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 23 juillet 2016.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat se terminera le 23 juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METINVEST EQUITY S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010103817/21.

(100116800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Gustavia Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. HDS Building).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.452.

—
L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HDS BUILDING", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1121 du 29 octobre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1174 du 14 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.452.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant à Grevels.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, avocate à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée.

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "GUSTAVIA SARL".

3. Extension de l'objet social par l'ajout du paragraphe suivant:

"La Société a encore pour objet les activités de conseil et accompagnement en développement commercial, management de ressources humaines, marketing, gestion administrative, en faveur de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans lesquelles elle est capitalistiquement liée ou avec lesquelles elle partage des intérêts commerciaux."

4. Refonte complète des statuts.

5. Démission de la société à responsabilité limitée "LUXEMBOURG TRUST SERVICES SARL" de ses fonctions de commissaire de la Société et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions.

6. Démissions de Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, de Maître Alain LORANG et de la société "Feel Business Limited" de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions.

7. Nomination de Monsieur Jean GAMBETTE en qualité de gérant de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale de transformer la Société en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "GUSTAVIA SARL".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société en ajoutant le paragraphe qui suit:

"La Société a encore pour objet les activités de conseil et accompagnement en développement commercial, management de ressources humaines, marketing, gestion administrative, en faveur de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans lesquelles elle est capitalistiquement liée ou avec lesquelles elle partage des intérêts commerciaux."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter le français comme langue des statuts, et en conséquence de ce qui précède, elle décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, toutes autres formes d'investissement, l'acquisition de tous titres par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, leur aliénation par voie de vente, cession ou échange, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la détention et la gestion de brevets et de licences. Elle pourra participer à la constitution et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours moyennant l'octroi de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Dans ce contexte, la Société pourra contracter ou consentir des prêts avec ou sans intérêts. Elle pourra émettre des emprunts ou des obligations de toute autre nature.

Par ailleurs, la Société pourra effectuer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes transactions industrielles, commerciales, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte, en tout ou en partie, avec l'objet social et susceptibles de promouvoir son développement.

La Société a encore pour objet les activités de conseil et accompagnement en développement commercial, management de ressources humaines, marketing, gestion administrative, en faveur de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans lesquelles elle est capitalistiquement liée ou avec lesquelles elle partage des intérêts commerciaux.

La Société pourra poursuivre son objet social directement ou indirectement, en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou ensemble avec d'autres personnes, et faire toutes opérations susceptibles de promouvoir cet objet social ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

De manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exercer toutes activités qu'elle jugera utiles dans le cadre de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "GUSTAVIA SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00).

Les trente-et-une (31) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Jean CAMBETTE, directeur de sociétés, demeurant à F-83780 Flayosc, 743, route de Matourne.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés présents en personne, par le biais d'un acte de transfert effectué pardevant notaire.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme "LUXEMBOURG TRUST SERVICES SARL" de ses fonctions de commissaire de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- "Feel Business Limited, société de droit des Seychelles, ayant son siège social à Mahe (Seychelles), Suites 204 & 205 Victoria House,

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

- Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean CAMBETTE, directeur de sociétés, demeurant à F-83780 Flayosc, 743, route de Matourne.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, Y. Endres, M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 27439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103698/139.

(100116658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juillet 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de la société Vincent Boutens Sprl, administrateur de catégorie A, ayant son siège social au 9, Champellaan, B-1640 RhodeSaint-Genèse, avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'assemblée nomme administrateur de catégorie A, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

Assets Invest Sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro 0479 232 755, ayant son siège social au 6, Schoonzichstraat, B-9051 Saint-Denijs-Westrem, représentée par son gérant Monsieur Alex de Witte, demeurant professionnellement au 6, Schoonzichstraat, B-9051 Saint-Denijs-Westrem.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Maître Antoine Meynial, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Est nommé administrateur, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013 :

Monsieur Tom Deckers, employé privé, ayant son adresse au 71, Vinkenlaan, B-1800 Vilvoorde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2010103724/23.

(100116735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Out of Home Advertisement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.180.

Im Jahr zweitausend zehn, am fünften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz in Luxemburg,

hat eine außergewöhnliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft Out of Home Advertisement S.A, mit Sitz in Luxemburg, stattgefunden.

Besagte Gesellschaft wurde am 17. April 2008 gegründet durch Beurkundung durch Maître Christine Doerner, Notarin mit Amtssitz in Bettembourg, veröffentlicht im Memorial C Nr. 1259 vom 23. Mai 2008.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Frau Rachel UHL, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt Herrn Régis GALIOTTO, Jurist, zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Dr. Romain Lutgen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, zum Stimmzähler.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien, die sie besitzen, aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, welche von der Vorsitzenden, vom Schriftführer und vom unterzeichneten Notar unterschrieben wird. Besagte Anwesenheitsliste wird vorliegender Urkunde beigegeben und mit der Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt.

2. dass aus der Anwesenheitsliste hervor geht, dass fünfzig (50) Aktien, welche das gesamte vollständig eingezahlte Kapital von fünfzigtausend (50.000) Euro darstellen, bei der gegenwärtigen außergewöhnlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

3. dass die anwesenden und vertretenen Aktionäre sich als gültig einberufen betrachten und darüber hinaus erklären, ausführlich Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, welche ihnen im Voraus übermittelt wurde.

4. dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende ist:

Tagesordnung

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg;
- 2) Abänderung von Artikel 2, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.“

- 3) Festsetzung der neuen Adresse;
- 4) Entlastung der drei Verwalter, deren Mandat 2009 abgelaufen ist;
- 5) Neuernennung von drei Verwaltern; Festsetzung der Dauer ihrer Mandate;
- 6) Entlastung der Delegierten des Verwaltungsrates, deren Mandat 2009 abgelaufen ist;
- 7) Neuernennung der besagten Delegierten; Festsetzung der Dauer ihres Mandates;
- 8) Ernennung eines neuen Rechnungskommissars; Festsetzung der Dauer seines Mandates;
- 9) Verschiedenes.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie durch den alleinigen Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach Luxemburg verlegt.

Zweiter Beschluss

Artikel 2 der Statuten wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft wird künftig ihren Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris haben.

Vierter Beschluss

Es wird den Verwaltern Frau Melinda Hidvéghy, Herr Christoph Bindorff Graf von der Schulenburg und Herr Franz Tolvary, deren Mandat 2009 abgelaufen ist, volle Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluss

Besagte Personen, Frau Melinda Hidvéghy, Herr Christoph Bindorff Graf von der Schulenburg und Herr Franz Tolvary werden als Verwalter wiedergewählt. Ihr Mandat erlischt bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Sechster Beschluss

Frau Melinda Hidvéghy, vorbenannt, wird für die Ausübung ihres Mandates als Delegierte des Verwaltungsrates Entlastung erteilt.

Siebter Beschluss

Frau Melinda Hidvéghy, vorbenannt, wird als Delegierte des Verwaltungsrates neu ernannt. Ihr Mandat erlischt bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Achter Beschluss

Es wird zum neuen Kommissar ernannt: die Aktiengesellschaft Le Comitium S.A., mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 31, Val Saint Croix, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 83.527. Das Mandat des Kommissars erlischt bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erw.,hnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO, DR. R. LUTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30308. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103862/86.

(100116229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Cordonnerie Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 60.538.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104246/14.

(100116994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Stork Acceptance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.722.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 18 mars 2010

Le Conseil a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 mai 2010

Le Conseil a pris note de la démission de Monsieur Pierre DELANDMETER de son mandat d'Administrateur avec effet au 23 avril 2010.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010

L'Assemblée a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises agréé DELOITTE SA (ayant son siège social au 506, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Stork Acceptance S.A.

Référence de publication: 2010103942/19.

(100116822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Tellaca Property Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Catella Property Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 125.172.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à L- ESCH-SUR-ALZETTE, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 888 du 15 mai 2007;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois selon acte reçu par le même notaire en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1450 du 15 juillet 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 juillet 2010 au 15, Boulevard Roosevelt, L - 2450 LUXEMBOURG, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 4, rue Tony Neuman, L - 2241 LUXEMBOURG au 15, boulevard Roosevelt, L - 2450 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010104000/19.

(100116865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

3 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.982.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2010

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur B.
2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 3 V S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010104071/16.

(100116790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Ampere Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Farad Securitisation Services S.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 144.392.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARAD SECURITISATION SERVICES SA, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.392, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 20 février 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Marco Caldana, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Claus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la Société en AMPERE FINANCE S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution;

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en AMPERE FINANCE S.A. et par conséquent l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de AMPERE FINANCE S.A. (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la "Loi sur la Titrisation de 2004")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CALDANA, M. ZELLINGER, M. CLAUS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010 LAC/2010/29237 Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010104274/53.

(100116512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59214 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104061/10.

(100116834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Amura Capital, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.682.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 juillet 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 9 juillet 2010.

A Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010104207/15.

(100116655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Société alimentaire d'Echternach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010

Sont nommés administrateurs:

- | | |
|---|---|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon(Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur, Président |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon(Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur Raymond NOCKELS,
L-6212 Consdorf,
53, rue Hicht | Employé privé,
Administrateur |
| - Madame Irène NOCKELS-WIRTHOR,
L-6212 Consdorf,
55, rue Hicht | Commerçante e.r.,
Administratrice |

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société MAZARS
SOCIETE ANONYME
10A, rue Henri M.Schnadt
L-2530 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour le conseil d'Administration

Max LEESCH

Référence de publication: 2010104770/29.

(100117709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

MH Germany Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.554.

—
EXTRAIT INFORMATIF

En date du 15 juillet 2009, il y a lieu de noter le changement de dénomination de l'associé:

- Mansford Europe Investments S.à r.l. est devenu MEI S.à r.l.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait analytique conforme

Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion S.A.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010104364/15.

(100116509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Constellation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.129.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104245/10.

(100117163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Covadris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 151.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010104249/11.

(100116634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.322.

Ausserordentlicher Beschluss der Gesellschafter vom 20 Januar 2009

Aufgrund des außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter am 20. Januar 2009, CPI Capital Partners Europe (NFR) L.P. hat alle Anteile an der oben genannten Gesellschaft wie folgt übertragen:

- 44 Anteile an CPI CPEH 2 S.ä r.l. mit sofortiger Wirkung.

Aufgrund des außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter am 20. Januar 2009, CPI Capital Partners Europe L.P. hat alle Anteile an der oben genannten Gesellschaft wie folgt übertragen:

- 56 Anteile an CPI CPEH 2 S.ä r.l. mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, 27. Juli 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010104250/19.

(100116444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Eucléide SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 81.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUCLÉIDE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010104268/14.

(100116970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Ausserordentlicher Beschluss der Gesellschafter vom 20 Januar 2009

Aufgrund des außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter am 20. Januar 2009, CPI Capital Partners Europe L.P. hat alle Anteile an der oben genannten Gesellschaft wie folgt übertragen:

- 100 Anteile an CPI CPEH 2 S.à r.l. mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 27. Juli 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010104251/16.

(100116437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.200.

Ausserordentlicher Beschluss der Gesellschafter vom 20 Januar 2009

Aufgrund des außerordentlichen Beschlusses der Gesellschafter am 20. Januar 2009, CPI Capital Partners Europe (NFR) L.P. hat alle Anteile an der oben genannten Gesellschaft wie folgt übertragen:

- 100 Anteile an CPI CPEH 2 S.à r.l. mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, 27. Juli 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010104252/16.

(100116440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.498.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 juillet 2010

En date du 22 juillet 2010, l'Associé Unique de Dow Corning Luxembourg Holdings S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 22 juillet 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec au 22 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre manager.

Luxemburg, le 28 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104254/17.

(100116738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Eiger Ventures International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104264/11.

(100116409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Montaigne Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.447.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.”, in short “INTERCONSULT”, a “société anonyme” governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40 312),

here represented by:

a) Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

acting in its capacity as proxy holder of:

Mrs Marita Stolpe MARTENSSON, company director, residing Domaine du Grand Duc, 4 Av Montaigne, 06210 Mandelieu (France),

here after referred to as "the principal",

pursuant to a proxy given in Mandelieu (France), on 05 July 2010.

which proxy, after being signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same company “INTERCONSULT” declared and requested the notary to act:

I.- That the company “Montaigne Consulting S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 98 447, has been incorporated under Luxembourg law, pursuant to a notarial deed enacted on 16 January 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 207 of 19 February 2004.

The Articles of Association of said Company have not been amended since then.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company “Montaigne Consulting S.à r.l.”, has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing parties, said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

a comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

ici représentée aux fins des présentes par: a) Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; b) Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

laquelle dernière agissant en sa qualité de mandataire de:

Madame Marita Stolpe MARTENSSON, directrice de société, demeurant Domaine du Grand Duc, 4 Av Montaigne, 06210 Mandelieu (France),

ci-après dénommée «le mandant»,

en vertu d'une procuration délivrée à Mandelieu (France), le 05 juillet 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle société «INTERCONSULT», agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «Montaigne Consulting S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98 447, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 207 du 19 février 2004.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «Montaigne Consulting S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9002. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010103804/102.

(100116354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Apal First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.689.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104485/9.

(100117818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

DMF Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.416.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104258/10.

(100117175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 17 mai 2010:

- L'Assemblée Générale décide de nommer, Mazars SA, en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le

Le réviseur d'entreprise est:

Mazars SA, ayant son siège social à 10A, rue Henri M.Schnadt - Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Aurore ANTOINE / Sophie MARTINOT

Mandataire Principale / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010104259/18.

(100116831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Editfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104262/10.

(100117254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Skyworks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.239.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 juillet 2010

En date du 8 juillet 2010, l'Associé Unique de Skyworks Luxembourg S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010;
- De nommer Monsieur Jean Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, comme gérant B de la société avec au 8 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre manager A.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104416/16.

(100116722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Cadran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue A. Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.484.

—
L'an deux mil dix, le vingt-troisième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CADRAN S.A.», ayant son siège social au 2, rue Alphonse Weicker, L- 2721 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56484, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 646 du 12 décembre 1996 (la «Société»).

Les statuts de Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 488 du 10 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Burbassi, administrateur, demeurant à Thionville (France)

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Burbassi, responsable de magasin, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Louise Burbassi, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.950) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante euros (EUR 92.950,-) à cent un mille neuf cents euros (EUR 101.900,-) par l'émission de 358 actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérés en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action.

2) Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel; Souscription des 358 actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100% avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action comme suit:

- 92 actions par Madame Marie-Louise Burbassi pour un montant total de EUR 9.890;

- 92 actions par Monsieur Roger Burbassi pour un montant total de EUR 9.890;

- 174 actions par Monsieur Louis Thuillier, pour un montant total de EUR 18.705;

et agrément de Monsieur Louis Thuillier.

3) Modification subséquente de l'Article 5 § 1 des statuts de la Société.

4) Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la Société à concurrence de huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.950) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante euros (EUR 92.950,-) à cent un mille neuf cents euros (EUR 101.900,-) par l'émission de 358 actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actionnaires actuels présents et celui représenté en vertu d'une procuration comme indiqué ci-avant déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

L'assemblée accepte la souscription des 358 actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100% avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action comme suit:

- par Madame Marie-Louise Hemmerlé épouse Burbassi, qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire 92 nouvelles actions, d'une valeur de EUR 25,- chacune et les libérer à hauteur de 100 % en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action, soit un montant total de EUR 9.890;

- Monsieur Roger Burbassi, qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire 92 nouvelles actions, d'une valeur de EUR 25,- chacune et les libérer à hauteur de 100 % en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action, soit un montant total de EUR 9.890;

- Monsieur Louis Thuillier, demeurant 1, Boucle Jacques Callot, F – 57100 Thionville, né le 9 février 1927 à Thionville, représenté par Monsieur Roger Burbassi, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire 174 nouvelles actions, d'une valeur de EUR 25,- chacune et les libérer à hauteur de 100% en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 82,50 par action, soit un montant total de EUR 18.705.

Ladite procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les anciens actionnaires agrément à l'unanimité la souscription des 174 actions nouvellement émises par Monsieur Louis Thuillier, précité.

Libération

Le montant de EUR 38.485 (trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros) en espèces est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 §1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. § 1.** Le capital souscrit est fixé à cent un mille neuf cents euros (EUR 101.900,-) représenté par quatre mille soixante-seize (4.076) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.“

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roger Burbassi, Pierre Burbassi, Marie-Louise Burbassi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2010. LAC / 2010 / 33122. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103566/103.

(100116619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Holdex ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 105.070.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2009

Il a été décidé à comme suit:

1) suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera, avec effet au 1^{er} novembre 2007, à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 47.

2) de révoquer, avec effet immédiat, la société "FIDOM S. à r.l.", avec siège social à L-9544 Wiltz, rue Hannelast 2, inscrite au Registre de Commerce et des Société sous le numéro B 96.945, de son mandat de Commissaire.

3) de nommer, avec effet immédiat, la société "FN-SERVICES S.à r.l.", avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme nouveau Commissaire.

Son mandat prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

4) d'accepter avec effet au 22 mai 2009 la démission de Monsieur Adrien DE BEHAULT, demeurant à 4, avenue de Wavrans, B-1150 BRUXELLES, de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 juillet 2010.

Pour *HOLDEX ITC S.A.*

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010107340/27.

(100117776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Fiscaltop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 97.110.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

FISCALTOP S.A.

ayant son siège social à L-9990 WEISWAMPACH, 49 route de Clervaux, (suivant assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 4 juillet 2002, numéro 1.018, page 48.824)

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.110,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 juin 2002, numéro 914, page 43.826.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel CAHEN, lequel désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à L-8510 REDANGE/ATTERT, 19 Grand-Rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel CAHEN.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts

2.- Modification des articles 5 et 6 des statuts de la société

3.- Constatation de ce que toutes les actions sont actuellement réunies en une seule main

4.- Constatation des démissions d'un administrateur et de l'administrateur-délégué

5.- Constatation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la décision qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société sous la dénomination de FISCALTOP S.A.

Le siège de la société est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de modifier les articles 5 et 6 des statuts afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature individuelle de tout administrateur."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'actuellement toutes les actions sociales sont réunies en une seule main, à savoir que ces actions sont toutes détenues par la société anonyme TOP FINANCIAL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 31, Boulevard Marcel Cahen, (suivant décision de transfert de siège social acte par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire révoque avec effet au jour des présentes l'administrateur Katia ZIANE.
Par ailleurs, l'assemblée générale constate la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Marc HOUTAIN.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate dès lors que sont actuellement en fonction en qualité d'administrateur:
Monsieur Marc HOUTAIN
Madame Joelle GUILLICK
Chaque administrateur a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et nomme à l'unanimité des voix à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme TOP FINANCIAL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 31, Boulevard Marcel Cahen, (suivant décision de transfert de siège social acte par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683 et ce pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQ CENT (1.500.-) EUROS.

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes se reconnaissent toutefois solidairement tenues du paiement de tous les frais, dépenses, honoraires et autres résultant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Houtain, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 25 juin 2010. Relation: RED/2010/803. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 20 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010104279/108.

(100116668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Simtek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107265/9.

(100121137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.